

## Réunion du Conseil communautaire du lundi 7 novembre 2022 à 20h, à l'Escale de Gundershoffen

---

### ORDRE DU JOUR

#### 1. APPROBATIONS

- 1.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022 ;
- 1.2. Droit de préemption urbain - décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire.

#### 2. DÉLIBÉRATIONS

- 2.1. Affaires générales : dématérialisation de la commande publique ;
- 2.2. Affaires générales : présentation du rapport d'activités 2021 du PETR Alsace du Nord ;
- 2.3. Affaires financières : dotation de solidarité communautaire 2022 ;
- 2.4. Affaires financières : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- 2.5. Affaires financières : adoption d'un règlement budgétaire et financier ;
- 2.6. Affaires financières : convention d'indemnisation en application de la théorie de l'imprévision ;
- 2.7. Environnement : action n°24 du plan de paysage de la traversée du massif des Vosges : fabrication collective de lieu de rencontre dans l'espace public du village - demandes de subventions ;
- 2.8. Habitat : Renouvellement de la convention relative au service de conseil architectural sur le patrimoine bâti traditionnel 2023-2025 ;
- 2.9. Habitat : PIG Renov'Habitat 67 et soutien à l'autonomie – attribution de subventions aux propriétaires ;

Transport à la demande :

- 2.10. Résiliation de la convention d'exploitation d'un service public de transport à la demande ;
- 2.11. Création d'un service de transport à la demande sur le territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains, exploité en régie directe sous forme de service public à caractère industriel et commercial ;
- 2.12. Création d'emplois permanents ;
- 2.13. Modalités de refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe « transport à la demande » ;
- 2.14. Création d'une régie de recettes pour le service « transport à la demande » ;
- 2.15. Fixation des tarifs du service « transport à la demande » ;
- 2.16. Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe « transport à la demande » ;
- 2.17. Constitution d'une provision pour litiges et contentieux ;
- 2.18. Décision budgétaire modificative ;
- 2.19. Adoption du budget primitif « transport à la demande » 2023.

#### 3. INFORMATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT